

## Ce que je fais en tant qu'assuré

Le service social m'accompagne dans mes démarches et me soutient pour trouver les solutions les plus adaptées quelles que soient mes difficultés.

**Je me rends aux entretiens individuels prévus avec l'assistant(e) social(e), afin d'étudier ma situation et de chercher ensemble des solutions.**

**Je participe aux réunions d'information et d'échanges proposées.**

**J'effectue les démarches conseillées par l'assistant(e) social(e).**

**Je donne mon avis en répondant au questionnaire de satisfaction.**



### BON À SAVOIR

Un(e) assistant(e) social(e) peut se rendre à mon domicile si je ne peux pas me déplacer. L'assistant(e) social(e) est titulaire d'un diplôme d'État, il est tenu au secret professionnel.

Je contacte le service social pour une écoute, des informations et des conseils pour mes démarches.

J'appelle le **3646** Service 0,06 € / min + prix appel

## Pour en savoir plus...

J'appelle le **3646** Service 0,06 € / min + prix appel pour être mis(e) en relation avec le service social de l'Assurance Maladie.

Je retrouve toutes les informations sur le service social sur

 **ameli.fr**  
L'ASSURANCE MALADIE EN LIGNE

Je me connecte à « Mon compte » sur **www.ameli.fr**, rubrique « Ma messagerie / Écrire un message ». Je sélectionne « Contacter le Service social » dans les propositions d'objet du message et je formule ma demande.

Je note les contacts utiles au sein  
du service social :

[www.cramif.fr](http://www.cramif.fr)

mon  
parcours  
d'assuré

SERVICE SOCIAL

JE SUIS ACCOMPAGNÉ(E)  
EN CAS DE DIFFICULTÉS



mon  
parcours  
d'assuré

*Des offres et des services  
pour m'accompagner  
à chaque étape de ma vie.*

La mission de l'Assurance Maladie n'est pas uniquement d'assurer mes remboursements de soins, elle m'aide aussi à mieux gérer ma santé.

En tant qu'assureur solidaire en santé, l'Assurance Maladie me permet d'être soigné(e) selon mes besoins, en cotisant selon mes moyens. Elle s'engage à me fournir des services d'information, d'accompagnement, de prévention et de dépistage.

Si je suis dans une situation difficile, l'Assurance Maladie met à ma disposition son service social. Il m'informe, m'accompagne dans mes démarches et me soutient pour trouver les solutions les plus adaptées à ma situation.

SECURITE SOCIALE  
 **l'Assurance  
Maladie**

# Ce que le service social de l'Assurance Maladie



## fait pour moi

### JE SUIS EN ARRÊT DE TRAVAIL DEPUIS TROIS MOIS



Le service social m'invite à participer à une réunion d'information collective.

- Lors de cette réunion, **je bénéficie d'informations sur mes droits et les démarches que je dois effectuer** pour faire face aux difficultés que je rencontre.
- L'assistant(e) social(e) peut me recevoir **individuellement et en toute confidentialité**, si j'en ressens le besoin.
- Il recherche avec moi **des solutions adaptées** et devient mon interlocuteur privilégié.

### EN CAS DE DIFFICULTÉS, JE SUIS ACCOMPAGNÉ(E) POUR PRÉPARER MA RETRAITE

Le service social m'invite à une réunion d'information animée par un(e) assistant(e) social(e) de l'Assurance Maladie et un intervenant de l'Assurance Retraite, et/ou me propose un entretien individuel.

Je bénéficie d'informations concrètes sur mes droits, les démarches que je dois engager, mon changement de statut et mes projets de vie.

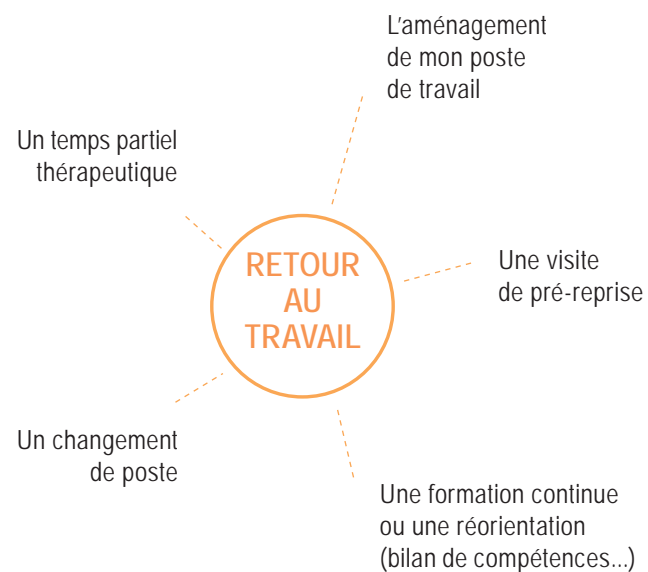


#### J'Y PENSE

Pour éviter une éventuelle rupture de revenus je dépose mon dossier à ma caisse de retraite 4 mois avant la date de mon passage à la retraite.

### MON ÉTAT DE SANTÉ REND DIFFICILE MON RETOUR AU TRAVAIL

Le service social me conseille et m'aide à construire mon projet professionnel.



#### BON À SAVOIR

Si une de ces solutions est mise en place pendant mon arrêt de travail, mes indemnités journalières sont maintenues (en accord avec mon médecin traitant et le médecin conseil de l'Assurance Maladie).

### JE SUIS HOSPITALISÉ(E) ET JE PRÉPARE MON RETOUR À DOMICILE



J'en parle au service social ou au personnel soignant de l'établissement de soins.

Avec mon accord, l'établissement où je suis hospitalisé(e) contacte le service social de l'Assurance Maladie.

L'assistant(e) social(e) de l'Assurance Maladie me contacte **pour évaluer avec moi si les aides mises en place sont suffisantes et adaptées à mes besoins** (aide ménagère, aménagement du domicile...).

En cas de besoin, **il recherche avec moi d'autres solutions** lors d'une visite à domicile.

### J'AI BESOIN DE SOUTIEN POUR VIVRE AVEC MA MALADIE

L'assistant(e) social(e) de l'Assurance Maladie me reçoit, m'écoute et recherche avec moi des solutions adaptées à mon état de santé.

- Il m'informe sur mes droits et les aides dont je peux bénéficier pour faire face à mes dépenses de santé.
- Il me conseille pour organiser ma vie quotidienne pendant et après la maladie, il me propose de m'accompagner et de m'aider à construire un nouveau projet de vie.
- Il me propose de partager mon expérience avec des personnes qui ont les mêmes préoccupations que moi.
- Il m'oriente vers les associations de malades qui me concernent.

### J'AI BESOIN D'INFORMATIONS ET DE CONSEILS POUR PRENDRE EN CHARGE MA SANTÉ

Le service social peut m'apporter son soutien pour :

- **utiliser le chèque que j'ai reçu pour bénéficier de l'Aide pour une complémentaire santé (ACS)**. Le service social m'aide à comprendre les contrats d'adhésion des différentes complémentaires santé qui me sont proposées. Ainsi, je peux choisir celle qui me correspond le mieux,
- **bénéficier de conseils pour ma santé**. Le service social organise des réunions d'information et d'échanges sur des thèmes de prévention (bilan de santé, dépistage, vaccination...).

### J'AI ENTRE 16 ET 25 ANS ET JE PRENDS SOIN DE MA SANTÉ

Le service social m'accompagne dans mes démarches et me donne des conseils.

Je peux participer à une réunion d'information animée par l'assistant(e) social(e) et un intervenant spécialisé.

- Je bénéficie d'informations et de conseils en matière de prévention (activité physique, hygiène, sommeil, alimentation, contraception, campagnes de dépistage, comportements à risques...).
- Je suis guidé(e) dans les démarches que je peux entreprendre (première affiliation à la sécurité sociale, obtention de ma carte Vitale, ouverture de mon compte ameli, choix de ma couverture complémentaire santé...).
- Je suis informé(e) sur le parcours de soins et le bilan de santé.